

## BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 12/2025

### Céréales d'automne

Les mises en place de céréales d'automne vont commencer dès la fin du mois de septembre. Afin de réduire la pression des pucerons et d'empêcher les attaques de jaunisse nanisante, il est recommandé de ne pas semer les orges d'automne avant le 1<sup>er</sup> octobre en plaine. La situation est différente en montagne où les semis peuvent être planifiés dès le 20 septembre.

**Désherbage d'automne :** Les parcelles où les graminées, telles que vulpin des champs et ray-grass d'Italie, sont problématiques devront être désherbées à l'automne pour obtenir une meilleure efficacité. Une préparation du sol optimale et un bon recouvrement des semences sont indispensables pour garantir une bonne efficacité des herbicides à action racinaire sans effets néfastes sur la céréale.

### Ergot des céréales : prévention

Dans les parcelles envahies d'ergot en 2025, il est possible de prendre des mesures agronomiques efficaces pour diminuer la pression de ce champignon les prochaines années. La première intervention après la récolte des céréales doit être un labour à plus de 10 cm de profondeur, qui va permettre d'enterrer la grande partie des sclérotés là où elles ne pourront plus germer et émettre de nouvelles spores. Afin que des sclérotés viables ne reviennent pas en surface, il ne doit plus y avoir de labour avant l'automne 2027. D'ici là, tout travail du sol, pour un déchaumage ou la mise en place d'une culture, doit être superficiel. De plus, il faut éviter de semer des céréales sensibles (seigle, triticale) sur ces parcelles cet automne.

Voir infos ARVALIS : <https://www.arvalis.fr/infos-techniques/oui-un-travail-du-sol-adapte-limite-les-contaminations>.

### Betteraves

**Charançon de la betterave :** Dans certains cas, les larves ont creusé assez profondément dans les racines ; ce qui augmente considérablement le risque de pourriture. Afin de diminuer ce risque, il est important de laisser les betteraves le plus longtemps possible en terre et de les arracher peu avant le chargement.

### Vigilance limaces

La météo actuellement très pluvieuse et tempérée est particulièrement propice à l'activité des limaces. Les prairies fraîchement mises en place ainsi que les jeunes colzas y sont particulièrement sensibles.

En cas de traitement anti-limace, nous vous rappelons l'importance de suivre la dose recommandée par le fabricant. Ainsi, vous appliquerez un nombre de granulés par m<sup>2</sup> suffisant pour que les limaces puissent les rencontrer. L'effet attractif des produits ne doit pas être surestimé ; la consommation d'un granulé par une limace est souvent le fruit du hasard. Pour les produits à base de métaldéhyde, une densité de 30 à 40 grains par m<sup>2</sup> est attendue. Le choix d'un produit à basse concentration de métaldéhyde (3%) permet un plus grand nombre de passages tout en respectant le maximum de 700 g de métaldéhyde par ha. Il est obligatoire de respecter le délai de 14 jours entre deux applications de métaldéhyde ; cependant, il est possible de réduire l'intervalle de traitement en utilisant un molluscicide à base de phosphate de fer II en alternance (*FT Agridea G.1.1 -4*).

### Colza

Les colzas les plus avancés ont déjà deux vraies feuilles et se portent bien, mais les pluies très intenses dans certaines régions ont fait des ravages, détruisant certaines cultures à peine levées.

**Ressemis :** Il sera délicat de le ressemer les colzas à temps car une météo très pluvieuse est annoncée jusqu'à mi-septembre. Etant donné que les désherbages du colza ont été réalisés, il est nécessaire de bien réfléchir en fonction des herbicides utilisés, pour décider de la culture de remplacement à mettre en place. La mise en place d'une céréale d'automne n'est pas envisageable, mais la plupart des cultures de printemps peuvent être envisagées à certaines conditions. La *fiche technique Agridea 6.3.5* donne toutes les informations nécessaires.

**Ravageurs :** La surveillance est de mise dès la levée du colza. Dans notre réseau d'observation, aucune altise n'a été capturée jusqu'à ce jour. N'oubliez pas de contrôler régulièrement vos cuvettes jaunes !

En cas d'observation de dégâts sur les cotylédons ou les feuilles du colza, il est important de distinguer les dommages dus aux limaces de ceux provoqués par les altises. La limace va consommer les bords des feuilles puis va les perforer, laissant des trous assez grands et de forme irrégulière. Les altises vont d'abord provoquer des blessures superficielles en consommant la couche supérieure de la feuille, puis faire des petits trous ronds de 1 à 2 mm ; elles n'attaquent généralement pas les bords des feuilles.

## Maïs

---

**Stade :** En plaine, les premières récoltes d'ensilage sont faites mais la plupart sont à venir. En altitude, les maïs sont au moins au stade grain laiteux.

**Pyrale du maïs :** Les comptages que nous avons effectués dans quelques parcelles ont rapporté des taux d'attaque entre 0 et 20%, c'est-à-dire juste en-dessous du seuil d'intervention. Nous vous recommandons de faire vos comptages afin d'évaluer le besoin d'une lutte à l'aide de trichogrammes en 2026.

**Assolement :** Il est recommandé de prévoir une rotation sans semis de maïs en 2026 sur les parcelles où il est cultivé cette année.

## Mesures contre le ruissellement

---

Nous vous rappelons que ces mesures doivent être planifiées avec les semis des cultures d'automne. Les bordures tampons enherbées placées à des endroits stratégiques sont souvent suffisantes pour obtenir 1 point obligatoire. Les bordures tampons enherbées jusqu'à une largeur de 6m peuvent être considérées comme faisant partie de la parcelle culturale si elles ont été aménagées pour réduire le ruissellement ou la dérive.

## Prairies et pâturages

---

Les campagnols des champs et campagnols terrestres sont très actifs actuellement, avec d'importantes populations par endroit. La pâture d'automne des prairies a un effet bénéfique pour limiter le développement des campagnols.

Afin d'éviter un salissement trop important du fourrage dans les récoltes d'automne, il est essentiel de faucher assez haut. Une hauteur de coupe de 8 cm au minimum doit être visée.

**Station phytosanitaire cantonale**

**P.P. A  
2852 Courtételle  
Poste CH SA**

---

Case Postale 65  
2852 Courtételle  
T 41 32 545 56 00  
info@frij.ch  
www.frij.ch

Fondation  
Rurale  
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE